



Résiliation bail professionnel

Par **Griotteclemtine**, le **26/01/2023** à **21:31**

Bonjour,

Mon bailleur professionnel m'a signalé la fin du bail en respectant le préavis de 6 mois et au terme des 6 années.

Dois je lui payer le loyer jusqu'à la fin des 6 mois si je re loge mon activité avant ?

Cordialement.

Par **Zénas Nomikos**, le **27/01/2023** à **14:25**

Bonjour,

[quote]

Dois je lui payer le loyer jusqu'à la fin des 6 mois si je re loge mon activité avant ?[/quote]

Vous êtes tenue de payer le loyer jusqu'au terme du bail sauf si vous tombez d'accord tous les deux.

Le contrat est la loi des parties, rien n'oblige votre bailleur à vous faire une faveur.